

## Étudiants en situation de handicap

Handicap et études supérieures, c'est possible !



**Contacts  
IUT et Université**

**Infirmières des sites Ponsan et Rangueil :**

[christelle.dubreumetz@iut-tlse3.fr](mailto:christelle.dubreumetz@iut-tlse3.fr) /

[catherine.salles@iut-tlse3.fr](mailto:catherine.salles@iut-tlse3.fr)

**Référente handicap IUT :** [sylvia.rennes@iut-tlse3.fr](mailto:sylvia.rennes@iut-tlse3.fr)

**ASPIE-FRIENDLY :** [contact@aspie-friendly.fr](mailto:contact@aspie-friendly.fr)

**APIPESH :** [fabyenne.borloz@iut-tlse3.fr](mailto:fabyenne.borloz@iut-tlse3.fr)

## Le Pôle Handicap Etudiant

L'Université Toulouse III - Paul Sabatier accueille au bâtiment Forum Louis Lareng, un service dédié aux étudiants en situation de handicap (ESH) : **le Pôle Handicap Etudiant (PHE)**, guichet unique pour les étudiants.

Vous avez des besoins spécifiques, le Pôle Handicap Etudiant est à votre écoute pour :

- La compensation des déficiences liées à votre handicap, et l'aménagement de vos études ;
- Vos démarches avec les différents services de l'université (dossier médical, social, scolarité, logement, accessibilité...), ainsi qu'avec nos partenaires extérieurs ;
- La mise à disposition des aides techniques et/ou des aides humaines pour vous permettre l'accès à l'enseignement ;
- Les déplacements sur le campus avec un véhicule adapté pour le transport des personnes à mobilité réduite, selon disponibilité ;
- Des aides aux démarches administratives, travaux de photocopie, soutien en bibliothèque, etc. ;
- La mise en œuvre la réglementation par rapport au déroulement des examens et concours (temps supplémentaire, secrétariat, transcription des sujets ...) et l'accessibilité aux savoirs.

À partir de la date des réponses de Parcoursup , vous devez vous mettre en relation avec le Pôle Handicap Etudiant de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier pour prendre rendez-vous avec **le médecin désigné par la CDAPH** (Commission des Droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées) **de la MDPH31** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui, après consultation et examen de votre dossier médical, proposera au Président de l'Université les différentes mesures nécessaires à la réussite de vos études.

**Pôle Handicap Etudiant**

**Forum Louis Lareng**

**+33 5 61 55 82 13**

[phe.referent@univ-tlse3.fr](mailto:phe.referent@univ-tlse3.fr)

Suite à cette étape médicale, un arrêté signé par le Président de l'Université sera adressé à votre département de formation au sein de l'IUT : l'équipe enseignante mettra en œuvre les préconisations de compensations dès réception du document.

Au sein de l'IUT Paul Sabatier, **une référente handicap** est à l'écoute des étudiants en situation de handicap : sa mission est d'accueillir, informer, assurer le lien avec les équipes

pédagogiques, les étudiants et le PHE tout au long de l'année. **Dès la confirmation de votre admission en BUT, vous devez prendre contact à l'adresse suivant :**

[contact.referent-handicap@iut-tlse3.fr](mailto:contact.referent-handicap@iut-tlse3.fr)

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'IUT : <https://iut.univ-tlse3.fr/sante-handicap>

## Études

Vous pouvez solliciter **un aménagement du régime d'études** (ex : une année effectuée en deux ans). À votre demande, le PHE peut :

- Provoquer des rencontres avec l'équipe pédagogique de votre formation pour évoquer les aspects spécifiques de votre scolarité et envisager des solutions aux problèmes éventuels.
- Organiser un tutorat, un soutien pédagogique, sur avis de l'équipe pédagogique ;
- Mettre en place des mesures d'accompagnement (recherche de documents, prise de notes, photocopies...).

En liaison avec les centres spécialisés de Ramonville, la Mission Handicap propose des transcriptions en braille aux étudiants non-voyants (documents de cours et sujets d'examens). Des interprètes en langue des signes (LSF) et des codeurs (LPC) peuvent intervenir (cours - TD - TP).

## Examens et partiels

La circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche prévoit l'aménagement des examens (temps supplémentaire, salle particulière, ordinateurs, etc.)

Pour plus d'informations :

[www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=58803](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58803)

## Recherche de stages et insertion professionnelle

Le PHE entretient des contacts avec le SCUIO et le BAIP de l'université, pour vous proposer des stages, vous aider à la rédaction de votre C.V. et pour vous guider dans votre recherche d'emploi.

**Le dispositif APIPESH** (Accompagnement Personnalisé pour l'Insertion Professionnelle des Étudiants en Situation de Handicap) : Contacter : **Fabyenne BORLOZ** : [fabyenne.borloz@iut-tlse3.fr](mailto:fabyenne.borloz@iut-tlse3.fr) / 06 48 70 57 70

Une convention a été conclue entre les grandes entreprises du Sud Ouest, le Rectorat, le PRES, l'ONISEP et le Ministère du travail (DIRECCTE), afin de favoriser la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

## Sports

Le Service commun universitaire des activités physiques et sportives (Scuaps) propose des activités aux étudiants handicapés et développe la pratique de sports adaptés ou non à l'université. La Mission Handicap peut vous mettre en relation avec le comité Handisport Midi-Pyrénées.

## Logement et transports

Les étudiants en situation de handicap bénéficiaires d'un logement en cité universitaire sont prioritaires pour l'obtention de chambres accessibles, adaptées, en cité universitaire. Il existe des logements adaptés, domotisés, à la résidence Clément Ader (SAHEHD - GAHMU) pour les ESH nécessitant un SAVS.

Il faut en faire la demande au CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) :

**CROUS de Toulouse-Occitanie**  
**58 rue du Taur - 31070 Toulouse cedex**  
**05 61 12 54 70**

**SAHEHD**  
**05 61 00 10 03**  
[sahed.gahmu@gmail.com](mailto:sahed.gahmu@gmail.com)

## Associations

**Aspie Friendly** (inclusion globale des étudiants porteurs de TSA sans déficience intellectuelle dans l'enseignement supérieur et accompagnement vers une insertion sociale et professionnelle) : <https://aspie-friendly.fr/contacts/>  
Contacter : [aspie.contact@univ-tlse3.fr](mailto:aspie.contact@univ-tlse3.fr)

**A.P.F.** (Association des paralyés de France) :  
60 chemin Commandant-Joël-Le-Goff - 31100 Toulouse

Tél. 05 34 50 85 55 Délégation régionale : Tél. 05 34 50 85 50 - Fax 05 34 50 85 52

[www.apf.asso.fr/](http://www.apf.asso.fr/)

**A.F.M.** (Association française contre les myopathies) :

Voie 2 Innopole - Buroparc 3 - BP 51 - 31675 Labège cedex

Tél. 05 61 39 95 60 - Fax 05 61 39 88 48

[www.afm-telethon.fr/](http://www.afm-telethon.fr/)

**A.P.I.H.M.S.** (Association pour la promotion des intellectuels handicapés moteurs et sensoriels) :

7, impasse de la Tuillerie - 31320 Castanet Tolosan

Tél. 05 61 27 58 95

[www.apihms.org/](http://www.apihms.org/)

**Association Droit au savoir**

Eric Chenut – [eric.chenut@gmail.com](mailto:eric.chenut@gmail.com)

[www.droitausavoir.asso.fr](http://www.droitausavoir.asso.fr)

**G.I.H.P. Midi-Pyrénées** (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques) :

10 rue Jean-Gilles - 31100 Toulouse

Tél. 05 61 44 88 33 / 05 62 26 12 12

[www.gihpnational.org/](http://www.gihpnational.org/)

**G.I.S.H.** (Groupement Interassociatif Scolarisation et Handicap)

[www.nondiscrimination.toulouse.fr](http://www.nondiscrimination.toulouse.fr)

**IRIS** (LSF)

10 av. Georges-Guynemer Bât. D 01 - 31770 Colomiers

Tél. 05 34 55 93 78 - Fax 05 61 18 82 65

[www.asp-iris.fr/](http://www.asp-iris.fr/)

**INTERPRETIS** (LSF)

SCOP Interpretis

2, rue Saint-Jean

31000 Toulouse

05 61 47 05 05 / 06 89 99 69 48 / [secretariat@interpretis.fr](mailto:secretariat@interpretis.fr)

**C.E.S.D.V.- I.J.A.** (Centre d'Education Spécialisé pour Déficients Visuels – Institut des Jeunes Aveugles)

37 rue Montplaisir - 31400 Toulouse

Tél. : 05 61 14 82 22 / [www.ijatoulouse.org/](http://www.ijatoulouse.org/)

## Quelques adresses utiles :

**Handi U vous informe** : aides diverses, adresses, contacts utiles, textes officiels.

<http://www.handi-u.fr/>

**C.N.S.A.** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

[www.cnsa.fr/](http://www.cnsa.fr/)

**M.D.P.H 31** (Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne)

[www.mdph31.fr/](http://www.mdph31.fr/)